

Monsieur Pierre Fanneau
Directeur Général
La Presse du Sud-Est

Objet : grille unique aux Rotatives nuit

Veurey, le 22 juin 2005

Lors des DP du mois de mai, nous vous avons demandé qu'une même qualification, correspondant aux accords de grille professionnelle signés en 2003, soit inscrite sur le bulletin de salaire de tous les salariés du service Rotatives nuit.

En effet cet accord précise : au 1er mars 2005, *mise en place de la grille unique (une seule qualification) pour tous les Rotativistes.*

Votre réponse spécifiant qu'un changement de dénomination sera étudié paritairement avant la mise en place du matériel, ne correspond pas aux accords signés.

En effet la qualification et grille de salaires unique pour tous les salariés de ce service sont acquises et appliquées depuis le 1^{er} mars 2005. Le seul point qui reste éventuellement à régler est la dénomination précise de cette qualification unique : nous pouvons déjà vous annoncer que nous vous proposons la dénomination « ouvrier imprimeur », à moins que vous ne préfériez celle de « technicien imprimeur ».

Nous ne pensions pas avoir besoin d'une négociation paritaire pour régler uniquement la question de la dénomination correspondant à la qualification unique. Cependant nous sommes bien disposés à vous rencontrer pour la négociation que vous souhaitez à ce sujet.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous communiquer une date de réunion afin de régler ce problème.

Dans l'attente, je vous prie de croire, monsieur, en l'expression de nos sincères salutations

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :
MM. Henri-Pierre Guilbert
Michel Irlinger
Affichage